

ID: 065-216503953-20240411-D12FIN11042024-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

DELIBERATION 12 FIN - Budget primitif 20234 Budget locaux industriels

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **2 avril 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 14

<u>Présents</u>: 11 <u>Votants</u>: 14 <u>Absents</u>: 3

Présents: M. BEAUCOUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO,

M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents: Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés: Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES

Mme BERGE donne procuration à M. SIRE

M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024



ID: 065-216503953-20240411-D12FIN11042024-DE

DELIBERATION 12 FIN - Budget primitif 2024 Budget locaux industriels

Vu le CGCT, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles L 23311-1 et suivants, relatifs aux Budgets Communaux,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs modifiée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif 2024 qui s'élève à :

- <u>Section de Fonctionnement</u> : équilibrée en Dépenses et Recettes à : 48 246.00 €

- <u>Section d'Investissement</u> : équilibrée en Dépenses et Recettes à : 78 129.43 €

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Secrétaire de séance

M.FRANCIN

Le 15 avril 2024 Le Maire, JC. BEAUCOUESTE

